

Charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias

PREAMBULE :

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale pour répondre à un objectif pédagogique et éducatif. La présente Charte précise les règles de bon usage de l'Internet, des réseaux et des services multimédias proposés par le collège. Elle est extraite de la charte officielle établie par le ministère de l'Éducation Nationale. Cette charte vient en annexe du règlement intérieur du collège.

1 - Respect de la législation :

Il s'agira en toutes circonstances de ne pas porter atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale. En outre, et sans que cette liste soit exhaustive, on veillera à respecter :

- Le droit des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injure ou de diffamation...) ;
- la protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents ou favorisant sa corruption ;
- l'ordre public qui condamne toute discrimination telle que le racisme, l'antisémitisme ou l'apologie du crime...
- le code de la propriété intellectuelle ;
- le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

2 - Définition de l'Utilisateur :

Est considérée comme Utilisateur, toute personne ayant accès aux équipements informatiques du collège et/ou aux services multimédia mis à disposition par celui-ci. L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. S'agissant d'élèves mineurs, l'adhésion à la charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette charte par le ou les représentants légaux. Tout élève inscrit peut bénéficier de ce statut.

3 - Description des services proposés :

Le collège offre à l'Utilisateur un accès aux services suivants :

- Réseau pédagogique local, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels, avec un accès à un espace de stockage personnel et des espaces de stockage partagés ;
- Internet ;
- Logiciels utilisés par les équipes pédagogiques ;
- Services proposés par le département de la Haute-Loire :
Environnement numérique de travail, avec entre autres, messagerie interne, cahier de textes, média-centre (ressources multimédias), visioconférence, suivi des absences et des évaluations

4 - Engagements du collège :

4-1 Respect de la loi :

Le collège s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et à ne pas porter atteinte à l'intégrité de la personne humaine et du citoyen, notamment à réprimer l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale ainsi que la pornographie infantile. Il s'engage à informer promptement l'autorité publique des activités illicites qu'elle pourrait constater dans l'utilisation des services.

4-2 Accès à Internet au sein du collège :

L'accès des élèves à Internet est subordonné à la présence d'un enseignant ou d'un intervenant agréé dans le cadre du temps périscolaire.

4-3 Disponibilité du Service :

Le collège et les Services du département de Haute-Loire, s'efforcent dans la mesure du possible de maintenir accessibles les services, mais ne sont tenus à aucune obligation d'y parvenir, et ne peuvent être tenus pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous les tiers.

4-4 Messagerie électronique :

Le collège n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés dans le cadre de la messagerie électronique individuelle.

4-5 Protection des Utilisateurs mineurs :

La connexion Internet du collège est protégée par un système de filtrage. Aucun système de filtrage n'étant parfait, le collège ne peut être tenu responsable de la non validité des documents consultés.

4-6 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur :

Le collège s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données (RGPD), à déclarer tout traitement de ces données au responsable de traitement qui garantit notamment à l'Utilisateur un droit d'accès et de rectification aux données nominatives le concernant. Le collège s'engage à demander une autorisation écrite du représentant légal de la personne représentée pour toute publication de photographie, vidéo et œuvre couverte par le code de la propriété intellectuelle.

4-7 Contrôles techniques :

Les services du département de Haute-Loire disposent de moyens techniques pour vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs rappelés dans le préambule.

5 - Engagements de l'Utilisateur :

L'Utilisateur s'engage :

- à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1 ;
- à ne pas nuire au fonctionnement et à la protection du réseau, des machines et des services ;
- à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services et conforme à son objectif tel que rappelé dans le préambule.

6 - Dispositions en cas de non-respect du contenu de cette charte :

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la Charte donnera lieu, indépendamment à d'éventuelles sanctions civiles ou pénales, à la suspension immédiate de l'accès aux Services proposés au paragraphe 3.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :